

Séance ordinaire du 10 décembre 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°10122024D10

Objet : Environnement – Demande de labellisation « Villes et villages étoilés 2024 » auprès de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne

Date de la convocation et de l'affichage : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 2

Le 10 décembre 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20241210-10122024D10-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA		X		Franck VILLAND
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : André VIBOUD

Rapporteur : Serge GUILLEMAT, Adjoint en charge de l'environnement, du patrimoine naturel, de l'agriculture et de la viticulture

Exposé des motifs :

La commune de Porte-de-Savoie s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique d'extinction de l'éclairage public nocturne afin de lutter contre la pollution lumineuse et d'assurer une gestion durable de l'éclairage public. La commune participe notamment au « Mois de la Nuit » en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse afin de sensibiliser sur les impacts de l'éclairage nocturne au regard de la protection de la faune et de la flore.

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) organise le concours « Villes et Villages Etoilés ». Il permet de valoriser les communes et les territoires s'engageant dans des démarches d'amélioration de l'environnement nocturne et de gestion durable de l'éclairage public. Les actions valorisées visent notamment à :

- ✓ Réduire la pollution lumineuse ;
- ✓ Préserver la biodiversité nocturne ;
- ✓ Favoriser l'observation du ciel étoilé ;
- ✓ Réaliser des économies d'énergie.

Il est proposé au conseil d'inscrire la commune au concours « Villes et Villages Etoilés » afin d'obtenir un label allant de 1 à 5 étoiles. Ce label est attribué pour une durée de 6 ans.

La demande de labellisation étant gérée par une association, les communes participant au concours doivent s'acquitter d'une contribution de 50 euros pour y participer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

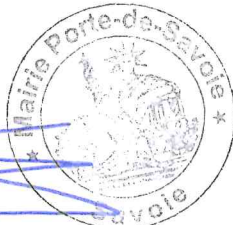
- **DECIDE** d'inscrire la commune au concours « Villes et Villages Etoilés » ;
- **DECIDE** de s'acquitter d'une contribution de 50 euros auprès de l'ANPCEN.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 10 DECEMBRE 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
André VIBOUD

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20241210-10122024D10-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2024